

## Période de restauration : 2 Octobre au 22 Décembre 2017

### INFORMATION

- L'encaissement s'effectuera de la manière suivante : **du mardi 26 au vendredi 29 septembre 2017.**
  - **Lundi ; Mardi ; Jeudi : de 7h15 à 11h15 puis de 14h à 16h**
  - **Mercredi et Vendredi : de 7h15 à 11h15**
    - 6èmes / 5èmes : Bureau du restaurant
    - 4èmes / 3èmes : Bureau dans le hall d'accueil
  - Il est souhaitable que les règlements s'effectuent **par C.B, ou par chèque**, libellé à l'ordre de : **Agent Comptable Collège Gourdeliane** ; au dos duquel doivent **obligatoirement** figurer :
    - NOM, Prénom de l'élève
    - Classe
    - Jours de Restauration : exemples : L. M. J. V. ( pour les jours de la semaine )
  - **IMPORTANT : Si vous choisissez le paiement par internet et que vous souhaitez modifier les jours de restauration ( ex : changement de l'emploi du temps ) vous devez impérativement le signaler de manière précise dans la rubrique Commentaires. N'oubliez pas que le paiement par internet doit correspondre à la totalité de la période de restauration indiquée au verso de ce document.**
  - Vous pouvez confier à votre enfant le chèque dûment complété, celui-ci sera impérativement remis au bureau concerné, durant les jours et heures d'encaissements (**aucun dépôt dans une quelconque boîte aux lettres**)
  - **Le paiement en espèces doit rester exceptionnel.** Il s'effectuera uniquement au Bureau du restaurant pour tous les niveaux.  
Vous devez **obligatoirement** prévoir le montant exact, le Collège n'ayant pas un fond de caisse suffisant pour rendre la monnaie.
- Si vous confiez à votre enfant le règlement de la restauration en espèces, n'oubliez pas de lui demander à son retour au domicile, de vous remettre le reçu.**
- **Information importante** : les classes de 3<sup>ème</sup> A et 3<sup>ème</sup> G, seront en stage de voile les 5 et 6 octobre et les classes de 3<sup>ème</sup> B et 3<sup>ème</sup> C, seront en stage les 12 et 13 octobre.
  - **Pensez à déduire les repas pour les élèves qui mangent à la restauration le jeudi et vendredi.**

Vous trouverez au verso de ce document, le calendrier de la période de restauration, ainsi que la grille tarifaire.

- Les élèves ne seront autorisés à déjeuner uniquement les jours où ils ont cours l'après-midi.
- En cas de modification exceptionnelle de l'emploi du temps entraînant une fin des cours à 12h, les élèves inscrits à la restauration restent déjeuner. Ils sont récupérés par les parents à 14h. S'ils quittent l'établissement à 12h le repas non consommé sur place est perdu.
- En cas d'absence pour cause de maladie, se reporter à l'article 5 du règlement du service annexe de restauration  
→ « élève momentanément absent »



## Calendrier de Restauration du 2 octobre au 22 décembre 2017

OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
jours	date		jours	date		jours	date	
lundi	2		vacances de la Toussaint			vendredi	1	
mardi	3					lundi	4	
mercredi	4					mardi	5	
jeudi	5					mercredi	6	
vendredi	6					jeudi	7	
lundi	9		mercredi	8		vendredi	8	
mardi	10		jeudi	9		lundi	11	
mercredi	11		vendredi	10		mardi	12	
jeudi	12		lundi	13		mercredi	13	
vendredi	13		mardi	14		jeudi	14	
lundi	16		mercredi	15		vendredi	15	
mardi	17		jeudi	16		lundi	18	
mercredi	18		vendredi	17		mardi	19	
jeudi	19		lundi	20		mercredi	20	
vendredi	20		mardi	21		jeudi	21	
lundi	23		mercredi	22		vendredi	22	
mardi	24		jeudi	23		vacances de la Toussaint		
mercredi	25		vendredi	24				
vacances de la Toussaint			lundi	27				
			mardi	28				
			mercredi	29				
			jeudi	30				

Nombre de Semaines : 10 + 2 jours

Du 2 octobre au 22 décembre 2017 , nombre de :

lundi	11
mardi	11
jeudi	10
vendredi	10

Attention : Le jeudi 5 et vendredi 6 octobre: classes de 3ème A et 3ème G en en stage de voile, puis le jeudi 12 et vendredi 13 octobre les classes de 3ème B et 3ème C .

Pensez à déduire les repas pour les élèves qui mangent à la restauration.

### Tarif de la restauration

Montants à régler par les familles en fonction du nombre de repas achetés

Nombre de repas	Montant	Nombre de repas	Montant	Nombre de repas	Montant
1	4.50	16	72.00	31	139.50
2	9.00	17	76.50	32	144.00
3	13.50	18	81.00	33	148.50
4	18.00	19	85.50	34	153.00
5	22.50	20	90.00	35	157.50
6	27.00	21	94.50	36	162.00
7	31.50	22	99.00	37	166.50
8	36.00	23	103.50	38	171.00
9	40.50	24	108.00	39	175.50
10	45.00	25	112.50	40	180.00
11	49.50	26	117.00	41	184.50
12	54.00	27	121.50	42	189.00
13	58.50	28	126.00		
14	63.00	29	130.50		
15	67.50	30	135.00		